PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

11 NOVEMBRE 2026
17H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 11 novembre 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Jonathan Cha	
	Conseillers:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Martha Slocombe	Siège 2
		Monsieur Nicholas Tassé	Siège 3
		Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4

NOTE: la Conseillère Lauren Small-Pennefather a assisté à la séance de façon virtuelle.

Aussi présents: Maître Raffaelle Di Stasio, Directrice générale
Maître Claude Gilbert, Greffier
Maître Mathieu Poitevin, Assistant-greffier

Monsieur le Maire, Jonathan Cha, a agi comme président de la séance.
Monsieur Mathieu Poitevin, Assistant-greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'assistait à la séance.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 17h20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 novembre, avec l'ajout du point suivant :

- 8. Remboursement d'un constat d'infraction

Tous les membres du conseil étant présents et y ayant consenti, le point a été ajouté à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-002

3. Adoption du règlement nº 405-45 – Règlement modifiant le règlement de circulation nº 405

ATTENDU qu'une copie du présent règlement, à l'état de projet, a été préalablement déposée lors d'une séance du conseil au moment de l'avis de motion, et rendue disponible conformément à la loi;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu :

Que le règlement nº 405-45 intitulé « Règlement modifiant le règlement de circulation nº 405 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-003

4. <u>Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 4 novembre 2026</u>

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 novembre 2026.

2) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants, présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
137 Bedbrook	Remplacement de trois fenêtres.
56 Ainslie	Remplacement de vingt fenêtres, de la porte d'entrée principale, d'une porte ordinaire et d'une porte-patio.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
166 Northview	Modification de la porte d'entrée principale.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-004

5. <u>Demande de dérogation mineure – 114 Brock S.</u>

NOTE La Conseillère Martha Slocombe résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 7 octobre 2026 conformément aux dispositions du règlement 2020-002, et les demandes suivantes de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 114 Brock Sud dans la zone RA-4 :

- Afin de régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal, qui est de 0,68 mètre au lieu du minimum requis de 1,2 mètre dans cette zone, ayant pour effet de réduire la norme applicable de 0,52 mètre;

- Afin de régulariser la somme des marges de recul latérales du bâtiment principal, qui est de 2,43 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres dans cette zone, ayant pour effet de réduire la norme applicable de 1,57 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-005

6. <u>Adjudication de contrat – Fourniture de deux camions 10 roues</u>

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public aux fins d'octroi d'un contrat d'acquisition de deux camions de dix roues;

ATTENDU que trois (3) documents d'appel d'offres ont été commandés;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues et évaluées;

ATTENDU que les documents d'appel d'offres prévoyaient également la possibilité, pour la Ville, d'acquérir les équipements optionnels;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

1) Que le contrat pour l'acquisition de deux camions dix roues, incluant les équipements optionnels, soit une lame frontale complète et un ensemble complet de panneaux amovibles de récolte de neige, soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Globocam Montréal inc., pour un montant total de 774 324 $, avant taxes.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 55-911-00-000.

3) Que le directeur intérimaire du service des travaux publics soit désigné responsable du suivi administratif du contrat.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-006

7. Ressources humaines – Contrat de stagiaire en droit

ATTENDU que Marthe Tiemani occupe actuellement le poste de stagiaire en droit auprès de la Ville;

ATTENDU que son contrat de travail doit prendre fin le 25 novembre 2026;

ATTENDU que la Ville souhaite prolonger son contrat afin qu'elle poursuive ses fonctions jusqu'au 11 décembre 2026 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu :

De prolonger le contrat de travail de Mme Marthe Tiemani, à titre de stagiaire en droit, pour la période du 26 novembre au 11 décembre 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-007

8. Remboursement d'un constat d'infraction

ATTENDU QUE le constat d'infraction nº 201 248 036, d'un montant de 49 $, a été délivré par erreur le 24 juin 2025;

ATTENDU que le 2 septembre 2026 un avis de déclaration de culpabilité a été émis par la Cour municipale de la Ville de Montréal pour un montant de 135 $, incluant l'amende et les frais applicables;

ATTENDU qu'une tolérance de stationnement était en vigueur à cette date à l'occasion de la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE ce constat d'infraction a été acquitté et qu'une preuve de paiement a été fournie à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu :

D'autoriser le remboursement de la somme de 135 $, sur présentation d'une preuve de paiement, relativement au constat d'infraction nº 201 248 036.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-008

9. Période de questions du public

À 17h23 le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions

10. Levée de la séance

À 17h23, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20261111-009

_____	_____
Jonathan Cha	Mathieu Poitevin
Maire	Assistant Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20261111*